



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2025-01-001

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025		Nombre de membres en exercice : 17	
Présents : 12	Pouvoirs : 2	Votants : 14	

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Dressé par le comptable Madame Evelynne HENRY

Le Conseil Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Considérant que les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives aux journées complémentaires.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Secrétaire de séance,



Daniel DURÉCU

Le Président,



Jean-Nicolas ROUSSEAU

Pays Plateau de Caux Maritime
2 place Général de Gaulle
76580 DOUDEVILLE

Syndicat Mixte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2025-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2025-01-002

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12	Pouvoirs : 2
	Votants : 14

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Plateau de Caux Maritime, par arrêté préfectoral en date 12 septembre 2019 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D2342-12,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Il est demandé à Monsieur le Président de quitter la séance.

Le Conseil siège sous la Présidence de M. Jérôme LHEUREUX

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	33 927,71 €	127 167,25 €
Recettes	100 562,57 €	83 845,51 €
Résultat	66 634,86 €	- 43 321,74 €

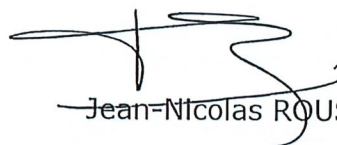
M. Jean-Nicolas ROUSSEAU président n'a pas pris part au vote.

Secrétaire de séance,



Daniel DURÉCU

Le Président,



Jean-Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2025-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2025-01-003

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025		Nombre de membres en exercice : 17	
Présents : 12	Pouvoirs : 2	Votants : 14	

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	53 134,76 €
Déficit de fonctionnement année 2024	43 321,74 €
Total Excédent de fonctionnement	9 813,02 €

Déficit d'investissement reporté	20 091,31 €
Excédent d'investissement année 2024	66 634,86 €
Total Excédent d'investissement	46 543,55 €

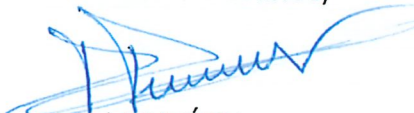
Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 sont nuls ;

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul ;

Le Comité Syndical à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement)	0,00 €
Report du solde disponible à la ligne 002 (recette de fonctionnement)	9 813,02 €

Secrétaire de séance,


Daniel DURÉCU

Le Président,


Jean-Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2025-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025-01-004

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025		Nombre de membres en exercice : 17	
Présents : 12	Pouvoirs : 2	Votants : 14	

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (EP) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (ES) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (E) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (A) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Plateau de Caux Maritime, par arrêté préfectoral en date 12 septembre 2019 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant le contenu du budget primitif 2025 établi en conformité avec la nomenclature abrégée M 57, exposé par Monsieur le Président ;

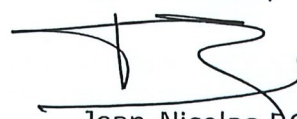
Le Conseil Syndical à l'unanimité adopte les différents chapitres du budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	86 325,00 €	86 325,00 €
Fonctionnement	99 245,00 €	99 245,00 €
TOTAL	185 570,00 €	185 570,00 €

Secrétaire de séance,


Daniel DURÉCU

Le Président,


Jean-Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2024-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2025-01-005

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025		Nombre de membres en exercice : 17	
Présents : 12	Pouvoirs : 2	Votants : 14	

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR 2025

Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Plateau de Caux Maritime, par arrêté préfectoral en date 12 septembre 2019 ;

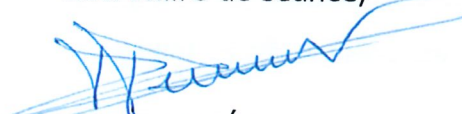
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des participations des communautés de communes pour l'année 2025 :

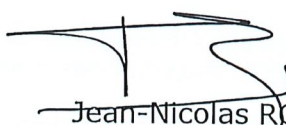
COMMUNAUTES DE COMMUNES	PARTICIPATIONS
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	29 885 €
Communauté de Communes Plateau de Caux	22 743 €
Communauté de Communes Yvetot Normandie	28 188 €
TOTAL	80 816 €

Secrétaire de séance,



Daniel DURÉCU

Le Président,



Jean-Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2025-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2025-01-006

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025		Nombre de membres en exercice : 17	
Présents : 12	Pouvoirs : 2	Votants : 14	

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Plateau de Caux Maritime, par arrêté préfectoral en date 12 septembre 2019 ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le vote du BP 2025 ;

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

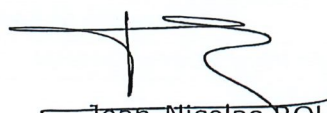
- D'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires avec l'établissement bancaire pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Secrétaire de séance,



Daniel DURÉCU

Le Président,



Jean-Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2025-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2025-01-007

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars, à 10 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 14 mars 2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12	Pouvoirs : 2
	Votants : 14

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
EP	FOUCHÉ Gérard à Jérôme LHEUREUX	P	OUVRY Jean-François
P	FERMENT Jean-Marie	P	THÉVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot Normandie			
A	ALABERT Francis	P	LEGAY Gérard
A	CHARASSIER Gérard	P	LEMETTAIS Vincent
P	GARAND Sylvain	P	RENÉE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
EP	BONAMY Rémy à Daniel DURÉCU	A	PETIT Alain
P	DURÉCU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel DURECU, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux, est désigné secrétaire de séance.

DELEGATION AU PRESIDENT – FONGIBILITE DES CREDITS

Vu la délibération N° 2022-02-007 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération N° 2022-02-008 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu le vote du budget 2025 ;

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité

- De déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Secrétaire de séance,



Daniel DURÉCU

Le Président,



Jean-Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200049609-20250324-2025-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025